



› Certif' Région-Qualiopi : actualités du label

Mardi 20 octobre 2026



Missions du Carif-Oref Occitanie

Le Carif-Oref Occitanie assure des missions d'observation, d'information et de professionnalisation dans le champ de la formation professionnelle et de l'emploi en région :



Collecte de l'offre de formation : recenser l'offre de formation disponible en Occitanie sur le champ de la formation professionnelle initiale et continue, et en particulier de l'apprentissage.
Référencer son offre de formation sur OFeli

Observation : éclairer les choix des pouvoirs publics régionaux en matière de formation professionnelle et d'emploi. Retrouver dispositifs et politiques publiques

Information : informer les professionnels et les publics sur les métiers et l'offre de formation en région, afin de permettre aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux salariés de mieux choisir ou être accompagnés dans leur orientation.
S'informer sur les métiers et les secteurs d'activité / Connaître l'Occitanie et ses territoires

Professionnalisation : proposer une offre de professionnalisation aux réseaux des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.
Accéder au programme de professionnalisation / Utiliser notre site de veille Emploi Formation

S'abonner aux différentes rubriques !

Animations 2026 sur la démarche qualité en formation

Retrouvez les supports et enregistrements des animations sur les pages dédiées :

- › Les ressources spécifiques au label sur la [page « Certif'Région »](#)
- › L'accès à l'offre de service RHF de l'Agefiph Occitanie sur la [page « Référents handicap »](#)
- › Les nouveaux enjeux IA et RSE/RSO sur la [page principale « Qualité en formation »](#)
- › La sous-traitance en formation, les spécificités de la certification et les ressources de l'animation
« Certification Qualiopi : éclairages sur l'évolution du référentiel national qualité » du 15/10/2026 prochainement sur la [page « Qualiopi »](#)

Prochain rendez-vous

Certif'Région : Ateliers sur l'audit interne (indicateur K)

Mardi 17 novembre 2026 à Toulouse en présentiel de 14h00 à 16h30

Mardi 24 novembre 2026 à Montpellier en présentiel de 9h30 à 12h00

[S'inscrire](#)



Badge 4

**Je reste en veille sur
la démarche qualité
en formation**

[Détails ici](#)

Intervenantes



Marie-Béatrice PLANCHE

Région Occitanie

Chargée de mission - Service Gouvernance, Prospective et Evaluation

laregion.fr/CERTIF-REGION



Clara DAVID

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Chargée de mission Egalité



Cécile Marin

Délégation Régionale Occitanie - Montpellier

Chargée d'Etudes et Développement



Virginie HODIN

Carif-Oref Occitanie

Chargée de mission animation et professionnalisation - Qualité

Au programme aujourd'hui

Objectifs

1. Prendre connaissance du décret n° 2026-728 du 1^{er} août 2026
2. Identifier les évolutions en termes d'ajouts et de reformulations
3. Appréhender le nouvel indicateur 33
4. Percevoir les impacts sur le référentiel Certif'Région-Qualiopi et le label
5. Assimiler les mises à jour documentaires Certif'Région-Qualiopi

Vos questions et remarques par le tchat
au fur et à mesure



Région Occitanie,
instance de labellisation Certif'Région

Certif'Région

1

Protection des
apprentis

Intervention CIDFF

2

Lutte
contre la fraude

3

Qualité
pédagogique

Intervention RHF de l'Agefiph

4

Communication
commerciale

Le label Certif'Région



**Région Occitanie
Instance de
labellisation**

**Un label
avec et au-delà
de Qualiopi**

Instance de labellisation reconnue par France Compétences

- › 8 instances de labellisation délivrant la certification Qualiopi en même temps que leur label
- › depuis 2019, renouvellement tous les 3 ans

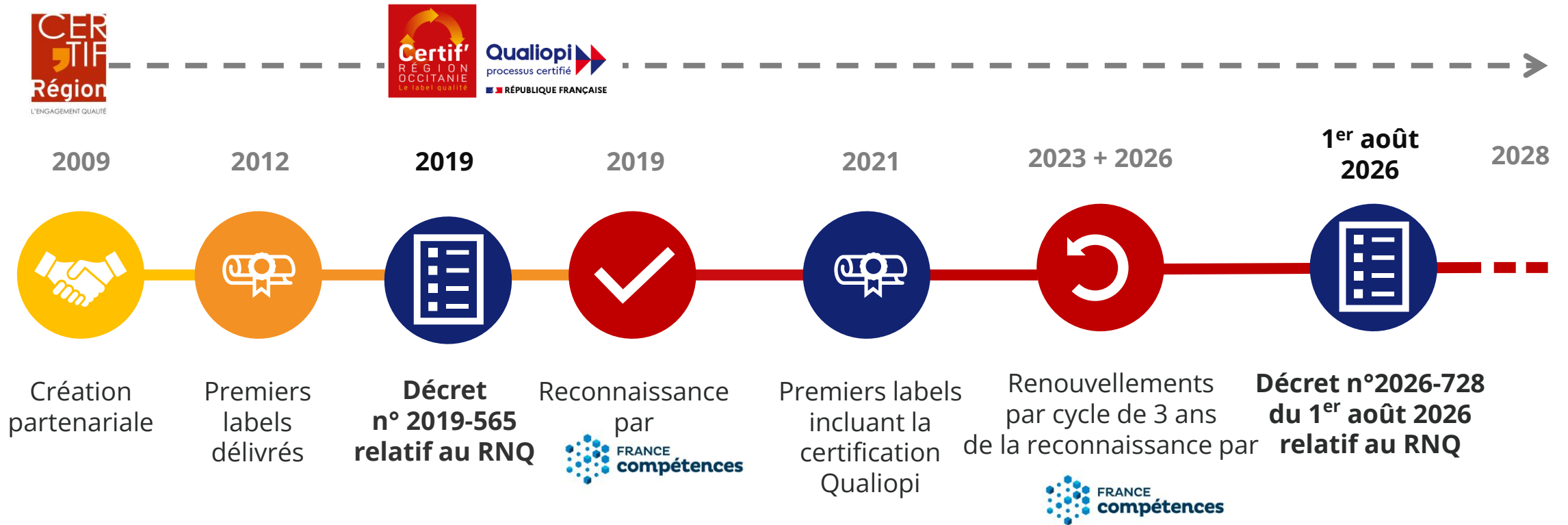
Engagement des partenaires régionaux :

Agefiph Occitanie, France Travail Occitanie, AFDAS, Atlas, Constructys, OCAPAT, L'Opcommerce, OPCO Santé, Uniformation

- › Participer à la réflexion collective sur la qualité des formations
- › Intégrer les évolutions du modèle économique d'achat de formation
- › Structurer la transformation de l'écosystème via le référentiel
- › Inciter à un niveau d'exigence qualité supérieure à Qualiopi

Dynamique régionale unique en France

Historique du label



 [d'infos page 18 du processus de labellisation](#)

Référentiel Certif'Région :

12 indicateurs supplémentaires au RNQ de A à L



Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations

- A. Le prestataire analyse la faisabilité avant de répondre à une sollicitation de prestation de formation.
- B. Le prestataire construit la réponse selon une méthodologie définie.

Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre

- C. Après un processus maîtrisé d'évaluation, le prestataire propose l'attribution d'open badges et/ou a minima une attestation d'acquis de fin de formation.
- D. Lorsque le prestataire met en œuvre des formations en alternance ou des périodes de formation en situation de travail, un ou plusieurs référent(s) suivi en entreprise est (sont) désigné(s) et missionné(s).

Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre

- E. Les locaux permettent l'accueil des bénéficiaires dans des bonnes conditions de réalisation des prestations et sont conformes aux réglementations en vigueur.
- F. La maintenance et le renouvellement des équipements sont assurés.
- G. Le prestataire ayant recours à des modalités ou supports de formation à distance s'assure que les ressources mobilisées garantissent de bonnes conditions de réalisation pour le bénéficiaire.

Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

- H. La direction de l'opérateur de formation est engagée dans une démarche d'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap. Elle a nommé un référent handicap, formé par un organisme désigné par AGEFIPH Occitanie et actualise ses connaissances régulièrement.

Critère 8 : Pilotage et suivi de la démarche qualité pour entrer dans une logique de management en cohérence avec une stratégie RSE/RSO

- I. Un référent qualité et un référent RSE/RSO sont désignés et impliqués dans la démarche d'amélioration continue.
- J. Une gestion des documents est organisée.
- K. Le prestataire réalise annuellement un audit interne des dispositions du présent référentiel.
- L. Le prestataire évalue l'efficacité de sa démarche qualité et s'engage sur la mise en place d'une stratégie RSE/RSO.



Référentiel National Qualité
comprenant 33 indicateurs

Impact sur le label Certif'Région



Impact du décret Qualiopi

Mise à jour en octobre 2026

- **Référentiel V8**

Mise à jour des indicateurs relevant du référentiel national qualité

Pas de modification des 12 indicateurs Certif'Région

Intégration du décret n°2026-728 du 1^{er} août 2026 dans les textes de références

Mise à jour des annexes reprenant les indicateurs du RNQ

Prochaine mise à jour

- › Processus de labellisation

→ Toute la documentation sur la page Certif'Région

Décret du 1^{er} août 2026 relatif au RNQ

**Renforcement
très ciblé et non une
refonte du système**

Renforcement

modalités d'audit et accréditation des organismes certificateurs,
lutte contre la fraude, qualité pédagogique, protection des apprentis,
communication commerciale

Référentiel passe de 32 à 33 indicateurs

avec les 7 critères fondateurs de la démarche qualité inchangés

**Applicable à partir du
1^{er} novembre 2026**

Le décret est applicable à partir du 1er novembre 2026 pour tous les audits

En attente :

- › Guide de lecture dans sa version 10
(niveau d'exigence attendu, exemples de preuve)
- › Arrêtés portant sur les audits, la sous-traitance, voire l'accréditation des
organismes certificateurs, ou les compétences des auditeurs
(attendus et modalités de mises en conformité)

Cadre de l'animation : lecture du décret par thématique

Cette animation a pour vocation de **vous informer et de vous donner des éléments de compréhension des textes.**

Aucun élément présenté aujourd'hui ne peut être considéré comme une action de conseil, de veille, de formation ou d'accompagnement dans le cadre de l'obtention ou du maintien de la certification Qualiopi ou du label Certif'Région.

Décret n° 2026-728 du 1^{er} août 2026 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

Ce support vous propose une lecture thématique des évolutions et mentionne les modifications du référentiel national qualité au fur et à mesure.

Retrouvez support et enregistrement de l'animation « **Certification Qualiopi : éclairages sur l'évolution du référentiel national qualité** » du 15/10/2026 prochainement sur la [page Qualiopi](#)

La version 10 du guide de lecture est en attente de publication.

Quatre objectifs assignés à la révision du RNQ

La protection des apprentis

1

Sensibilisation sur les
violences / harcèlement

Procédures d'alertes et de
signalement

Mesures sur la santé et
sécurité des apprentis

La lutte contre la fraude

2

Renforcement des contrôles
sur la réalité de l'organisme

Renforcement des contrôles
sur Les habilitations /
certifications

Des modalités d'audit
renforcées

La qualité pédagogique

3

Existence de référents
pédagogiques

Une attention sur les
intervenants

Une évaluation des contenus
renforcée

La communication commerciale des organismes

4

Transparence renforcée sur
les titres et déroulés des
formations

Exigences d'information sur
les résultats et suites de
formation

La protection des apprentis

Sensibilisation sur les violences

Procédures d'alertes et de signalement

Mesures sur la santé et sécurité des apprentis

Décret du 1^{er} août 2026 – nouveautés

Indicateur 12 - Le prestataire s'assure de la prévention et du traitement de toute situation de violence, dont les violences sexistes et sexuelles, de harcèlement ou de discrimination dans le cadre de leur formation.

Indicateur 14 [CFA] - Il dispose d'une procédure de traitement sans délai des situations de rupture liées à des difficultés, violences ou discriminations subies par l'apprenant en formation ou dans l'entreprise d'accueil.

Indicateur 15 [CFA] - Le prestataire informe les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et salariés ainsi que des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel, de manière renforcée lorsqu'ils sont mineurs. Il les informe des dispositifs d'accompagnement, de prévention et de signalement des situations de violences, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes et de discriminations, ainsi que des interlocuteurs susceptibles de les accompagner. Il communique les coordonnées du médiateur de l'apprentissage et veille à signaler les dysfonctionnements à l'inspection du travail.

Lien avec le label Certif'Région



Pré requis

PRE REQUIS – EXIGENCES DU LABEL CERTIF'REGION Égalité professionnelle femmes-hommes

« L'Instance de labellisation et les partenaires du label attendent des organismes qu'ils se forment à l'égalité professionnelle appliquée au domaine de la formation. Un membre permanent de l'organisme doit être formé par un organisme de formation lui-même labellisé Certif'Région. »

Formation

- › application dans les pratiques professionnelles en centre de formation et/ou d'apprentissage
- › favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'accessibilité des formations

Le prérequis d'égalité professionnelle femmes-hommes ouvre aux exigences des indicateurs 12 et 15.
Pour aller plus loin, intervention du CIDFF 31



Ressources



**Kit sur les droits et devoirs,
la santé et la sécurité
des apprentis
à destination des CFA**

Zoom sur l'Occitanie



Dans le cadre de l'exercice de ses missions de service public, **le Réseau des Carif-Oref a été mandaté par le ministère du Travail et de l'Emploi** afin d'accompagner les CFA/OFA dans les 14 missions qui leur sont assignées dans la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Article L.6231-2 du code du travail).



Consultez la [page Kit ressources thématiques](#) portés par le réseau des Carif-Oref



Intervention du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)



Clara DAVID

CIDFF 31

Chargée de mission Egalité

Le CIDFF HAUTE-GARONNE en 2025



19

SALARIÉ·ES

17

LIEUX D'ACCUEIL

3141

**PERSONNES ACCUEILLIES
EN ENTRETIEN INDIVIDUEL**

6061

**PERSONNES SENSIBILISÉES OU FORMÉES
AU COURS D'UNE ACTION COLLECTIVE**

ciDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Haute-Garonne

Les services du CIDFF Haute-Garonne



Accès au droit

Proposer des rendez-vous d'information juridique en matière de droit de la famille, droit du travail et droit international privé. Écouter, repérer, informer et accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles.



Accompagnement insertion professionnelle

Recevoir et accompagner sans prescription pour agir sur les freins, élaborer un projet professionnel, définir une organisation de la vie familiale, soutenir la démarche emploi, ou encore favoriser l'accès à la formation.



Médiation familiale

Rétablir le dialogue au sein des familles en situation de rupture (divorce, séparation, conflit intergénérationnel), guider dans la recherche de solutions et d'accords mutuels.



Soutien psychologique

Accompagner le processus de deuil, permettre une rupture de l'isolement et un espace de partage dans le cadre de groupes de parole, soutenir les femmes victimes de violences.



Éducation et formation

Actions de sensibilisation à destination des jeunes, dans les établissements scolaires. Formation à destination de tout·e professionnel·le confronté·e dans son travail à des problématiques spécifiques.



Prévention et information

Indicateur 12

[AF, BC, VAE, CFA]

Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours. **Il s'assure de la prévention et du traitement de toute situation de violence, dont les violences sexistes et sexuelles, de harcèlement ou de discrimination dans le cadre de leur formation.**

Indicateur 15 [spécifique CFA]

Le prestataire informe les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et salariés ainsi que des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel, **de manière renforcée lorsqu'ils sont mineurs. Il les informe des dispositifs d'accompagnement, de prévention et de signalement des situations de violences, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes et de discriminations, ainsi que des interlocuteurs susceptibles de les accompagner. Il communique les coordonnées du médiateur de l'apprentissage et veille à signaler les dysfonctionnements à l'inspection du travail.**

Bonnes pratiques présentées par le CIDFF 31

1. Informer dès l'entrée en formation
2. Rendre les ressources visibles et accessibles
3. Sensibiliser les apprenants
4. Former les équipes

Des liens fournis par le CIDFF en guise d'exemples

[VSS Changeons les règles – boîte à outils CIDFF](#)
[CIDFF national – affiches](#)
[Brochure PRST pour les jeunes](#)
[Centre Hubertine Auclert](#)
[Bouillon cube](#)
[Consentis - kit de prévention](#)

Traitement de la situation de violence et prise en charge

Indicateur 12

[AF, BC, VAE, CFA]

Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours. **Il s'assure de la prévention et du traitement de toute situation de violence, dont les violences sexistes et sexuelles, de harcèlement ou de discrimination dans le cadre de leur formation.**

Indicateur 14 [spécifique CFA]

Le prestataire met en œuvre un accompagnement socio-professionnel, éducatif et relatif à l'exercice de la citoyenneté. **Il dispose d'une procédure de traitement sans délai des situations de rupture liées à des difficultés, violences ou discriminations subies par l'apprenant en formation ou dans l'entreprise d'accueil.**

Bonnes pratiques présentées par le CIDFF 31

1. Formaliser une procédure interne
2. Identifier et désigner des personnes référentes
3. Mettre en place un dispositif de signalement
4. Constituer une cellule d'écoute et d'orientation ou réagir

Si vous êtes au fait d'éléments et que la personne vous en a parlé et est d'accord, vous pouvez l'orienter vers une association spécialisée dans l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales.

Si la personne est mineure : MDEJ, Planning Familial.

Si elle est majeure : CIDFF, Frances Victimes, Planning Familial...

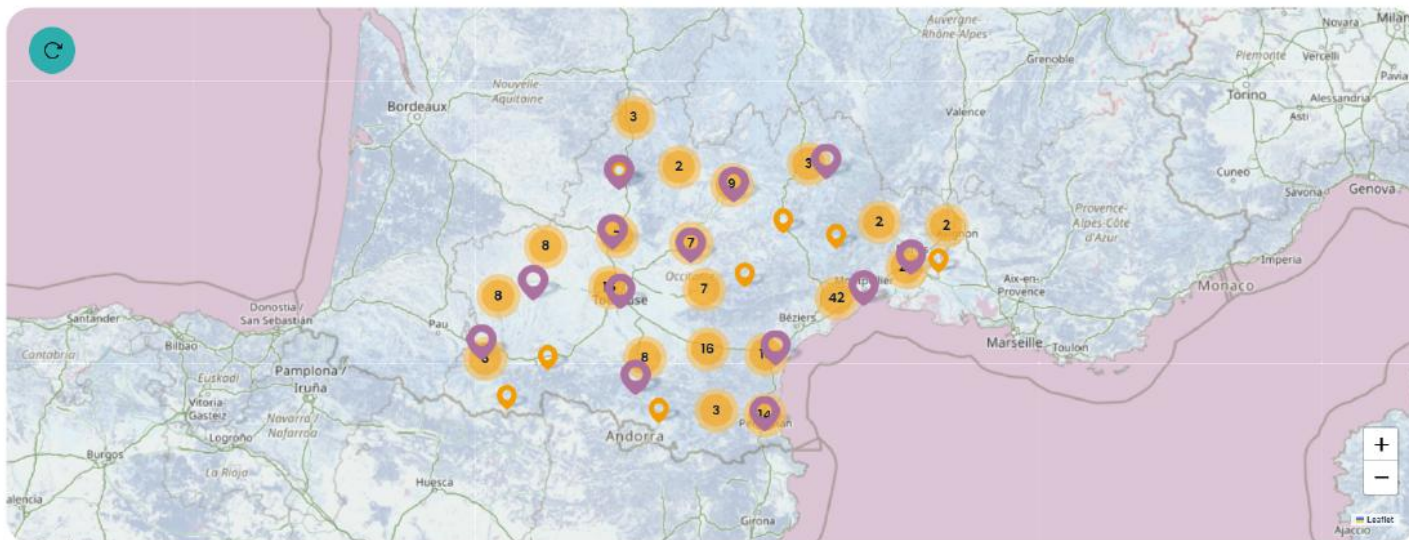
Ligne d'écoute : 3919 (violences) ou 119 (si mineur)

LE RÉSEAU DES CIDFF

<https://occitanie-fr.cidff.info/>

Filtrer par catégories —

Accès au droit Lutte contre les violences Emploi & formation L'accompagnement parentalité Autre



Nos départements d'action

Quitter le site

En Haute-Garonne → <https://haute Garonne.cidff.info/>

intervention@cidff31.fr

CIDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Haute-Garonne

La lutte contre la fraude

**Renforcement des
contrôles sur la réalité de
l'organisme**

**Renforcement des
contrôles sur les
habilitations /
certifications**

**Des modalités d'audit
renforcées**

Décret du 1^{er} août 2026 – nouveautés

Indicateur 7 - Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée. Il peut prouver sa capacité à assurer cette certification.

Indicateur 27 - Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel et en assure la traçabilité dans les contrats de sous-traitance.

Lien avec le label Certif'Région



Sous-traitance

Pour les actions mises en œuvre pour le compte d'un autre organisme, la **vérification des indicateurs auprès de l'organisme sous-traitant audité** sera effectuée en fonction des missions qui lui ont été confiées. Ainsi, la Loi n° 2022-1587 du 19 décembre 2022 visant à lutter contre la fraude au compte personnel de formation et à interdire le démarchage de ses titulaires précise qu'un organisme « peut **confier à un sous-traitant, par contrat** et sous sa responsabilité, l'**exécution des actions** »

L'article R. 6333-6-2 applicable au 1er **avril 2024** précise que le **contrat de sous-traitance** prévu au premier alinéa de l'article L. 6323-9-2 est **conclu par écrit** entre l'organisme et un sous-traitant pour formaliser les missions confiées à ce dernier. Il **doit mentionner les missions exercées au titre de l'intervention confiée**, le contenu et la sanction de la formation, les moyens mobilisés, les conditions de réalisation et le suivi de l'action, sa durée, la période de réalisation ainsi que le montant de la prestation.

Les **indicateurs Qualiopi et Certif'Région concernés par la sous-traitance sont mentionnés dans les guides de lecture correspondant**. L'auditeur vérifie le respect des indicateurs applicables en fonction des missions confiées au sous-traitant. En l'absence de contrat permettant d'identifier ces missions, l'auditeur vérifie l'ensemble des indicateurs applicables à la catégorie d'action concernée.

Ressources



Sous-traitance

Retrouvez les ressources des animations portant sur la sous-traitance avec Maître Laurent RIQUELME, avocat et juriste spécialisé

- › **Cadre juridique et enjeux vis-à-vis de Qualiopi** - janvier 2025
- › **Regards croisés juriste et auditeur Certif'Région-Qualiopi** – janv. 2026

➞ sur la [page Qualiopi](#) du site internet du Carif-Oref Occitanie

Lutte contre la fraude

Tenez-vous informé.e du prochain programme de professionnalisation

➞ [Abonnez-vous à nos listes de diffusion](#) : veille, animations, lettre d'infos

La qualité pédagogique 1/2

**Existence de
référents
pédagogiques**

**Une attention sur
les intervenants**

Décret du 1^{er} août 2026 – nouveautés

Indicateur 19 - Lorsque des modules pédagogiques sont réalisés à distance, le prestataire vérifie l'effectivité de leur suivi par les apprenants. Selon un seuil déterminé par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle, le prestataire dispose d'un référent pédagogique par formation chargé d'assurer la coordination pédagogique entre les intervenants.

Indicateur 20 [spécifique CFA] - Il s'assure de la qualité du pilotage de la formation, de la participation des apprentis, formateurs et entreprises à sa gouvernance. Lorsque la proportion d'heures d'enseignement réalisées par des intervenants permanents est inférieure à un seuil fixé par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle, le prestataire s'assure des modalités renforcées de supervision pédagogique et de contrôle de la qualité des interventions.

La qualité pédagogique 2/2

Une évaluation des contenus renforcée

Décret du 1^{er} août 2026 – nouveautés

Indicateur 32 - Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration continue à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations, ainsi qu'une analyse des risques sur la qualité des formations délivrées.

Indicateur 33 [CFA] - Le prestataire met en place un dispositif d'évaluation des contenus et des enseignements par les apprenants, distinct du recueil général de satisfaction, dont les résultats sont partagés avec les équipes pédagogiques et donnent lieu à la formalisation d'une démarche d'amélioration continue, dont il mesure périodiquement l'efficacité.

Lien avec le label Certif'Région



Référent suivi en entreprise

FOAD

Accessibilité PSH

Indicateur D - Lorsque le prestataire met en œuvre des formations en alternance ou des périodes de formation en situation de travail, un ou plusieurs référent(s) suivi en entreprise est (sont) désigné(s) et missionné(s).

Indicateur G - Le prestataire ayant recours à des modalités ou supports de formation à distance s'assure que les ressources mobilisées garantissent de bonnes conditions de réalisation pour le bénéficiaire.

Indicateur H - La direction de l'opérateur de formation est engagée dans une démarche d'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap. Elle a nommé un référent handicap, formé par un organisme désigné par AGEFIPH Occitanie et actualise ses connaissances régulièrement.

Ressources



Page Référents handicap

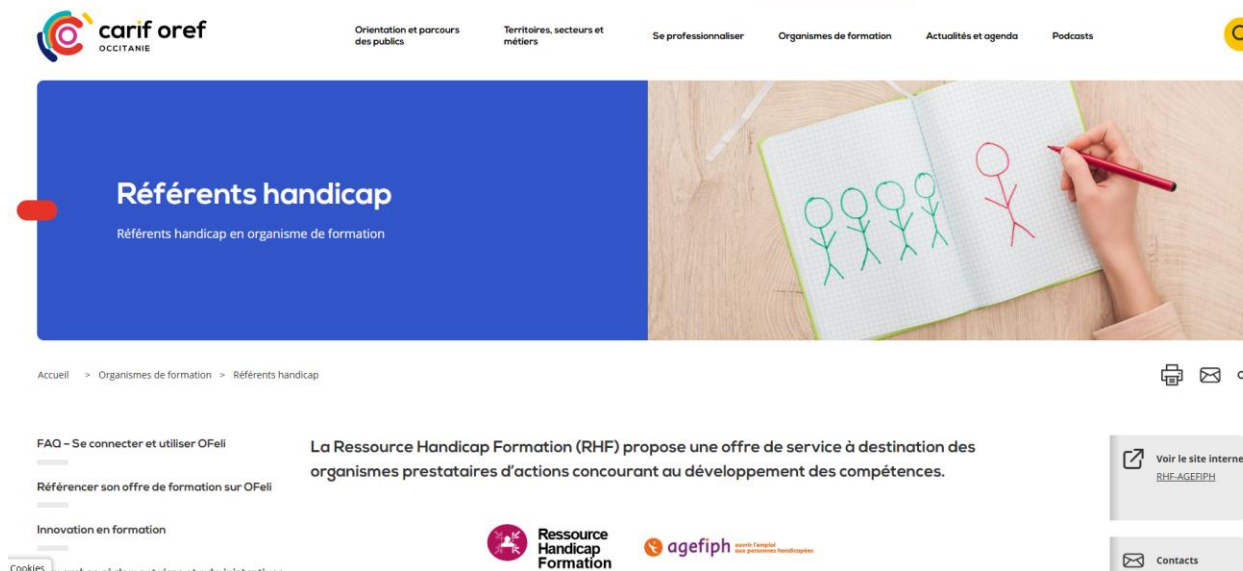


**Ressource
Handicap
Formation**



agefiph ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Mise en avant de l'offre de service et des contacts de la Ressource Handicap Formation





L'offre de services de la Ressource Handicap Formation

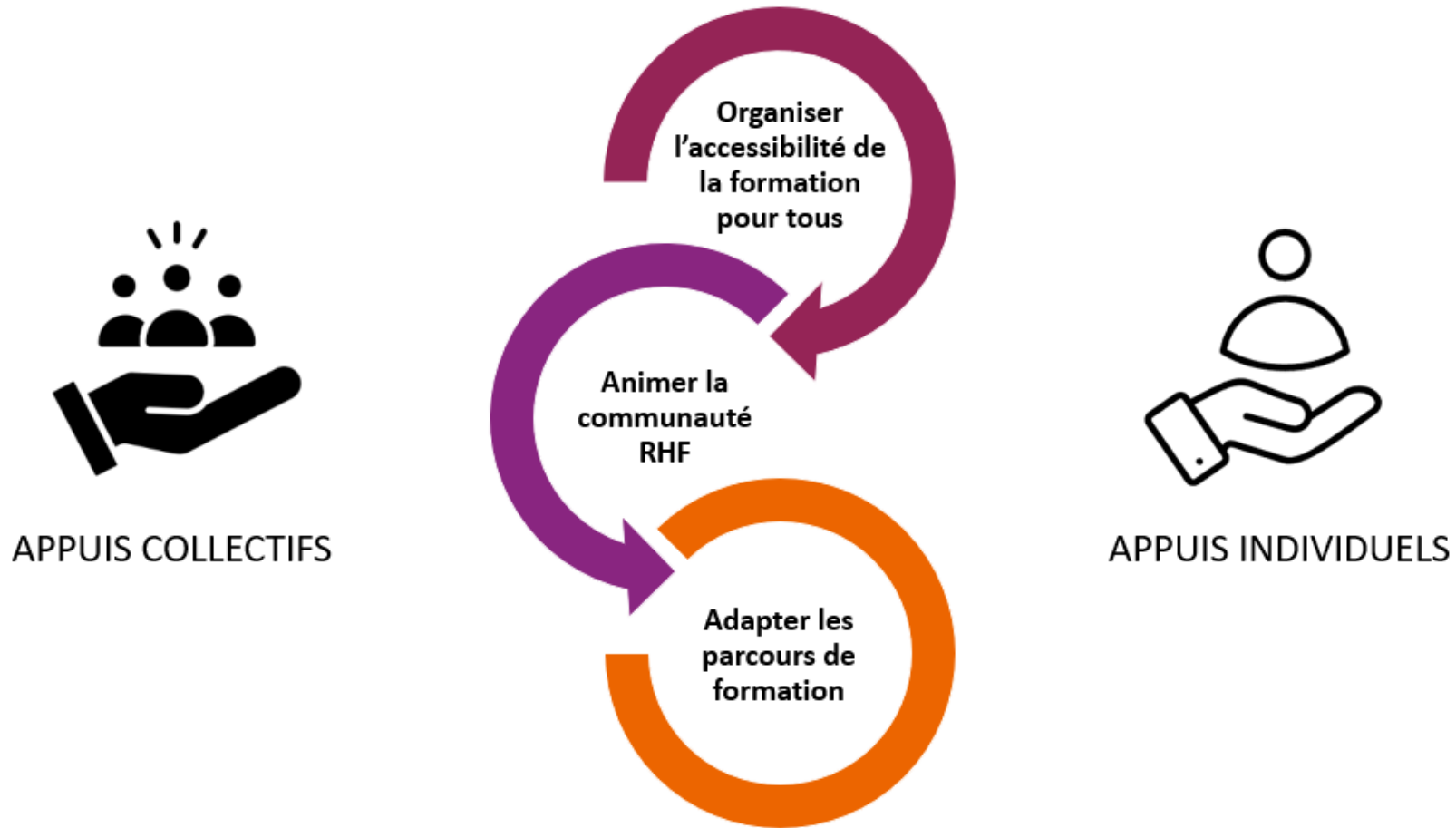
Cécile MARIN

Délégation Régionale Occitanie
Chargée d'Etudes et Développement





Une offre de services pour développer la formation inclusive





Présentation de la démarche accessibilité en 3'



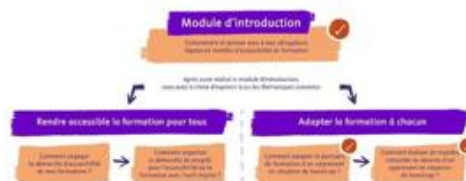
<https://www.youtube.com/watch?v=6PGlnpvl6o4>



Des ressources

Ressources nationales

Modules de formation asynchrones



Jeu Le grand défi de l'accessibilité



Ressources régionales

Plateforme RHF et son espace dédié à la démarche d'accessibilité



Un parcours régional de professionnalisation





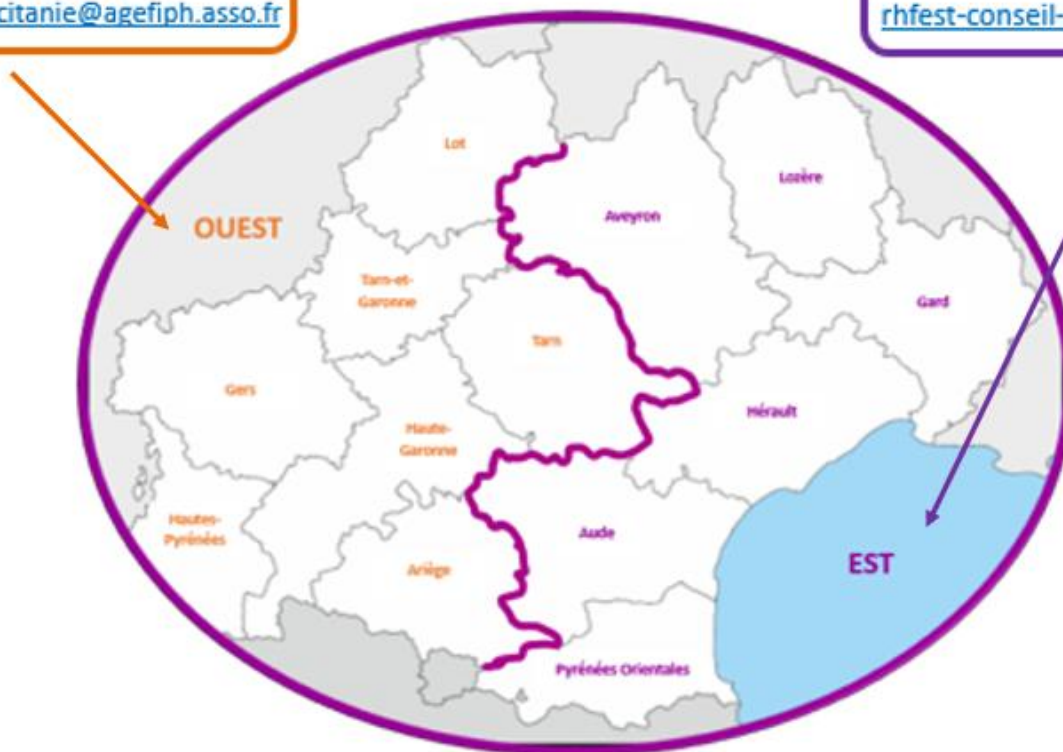
Pour être accompagné par une conseillère de la RHF

Nathalie BAYLE
06 48 10 95 84

rhfouest-conseil-occitanie@agefiph.asso.fr

Aline DUMONT
06 17 73 58 42

rhfest-conseil-occitanie@agefiph.asso.fr



La communication commerciale des organismes

**Exigences d'information
sur les résultats et suites
de formation**

**Transparence renforcée
sur les titres et déroulés
des formations**

Décret du 1^{er} août 2026 – nouveautés

Indicateur 1 - Précisions sur la reconnaissance de la formation délivrée, conditions d'accès, contenu, modalités pédagogique, financement des formations, droits ou absence de droits de poursuite d'études/à la formation préparée

Indicateur 2 - Le prestataire diffuse des indicateurs de résultats adaptés aux prestations et publics en précisant de manière transparente leurs modalités ou en s'appuyant sur des dispositifs existants

Indicateur 3 - Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, en particulier les poursuites d'études et les débouchés

Indicateur 7 - Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il peut prouver sa capacité à assurer cette certification

Lien avec le label Certif'Région



Audit interne

Indicateur K - Le prestataire réalise annuellement un audit interne des exigences du présent référentiel.

RSE

Indicateur I - Un référent qualité et un référent RSE/RSO sont désignés et impliqués dans la démarche d'amélioration continue.

Indicateur L - Le prestataire évalue l'efficacité de sa démarche qualité et s'engage sur la mise en place d'une stratégie RSE/RSO.

Mise à jour de la documentation Certif'Région



→ Toute la documentation sur la [page Certif'Région](#)

Mises à jour des fiches ressources

Mise à jour en septembre 2026

- Fiches cabinets d'audit : [CertUp-Maïeutika](#) / [Cidéas](#)
- [Fiche RSE](#)
- [Fiche égalité professionnelle femmes-hommes](#)

Impact du décret Qualiopi

Mise à jour en octobre 2026

- [Référentiel V8](#)

Prochaine mise à jour

- › Processus de labellisation



INFORMATION



virginie.hodin@cariforefoccitanie.fr

LABELLISATION



qualite_certifregion@laregion.fr

Prochains rendez-vous du Carif-Oref Occitanie

Prochain rendez-vous

IA & FORMATION

Quels besoins des entreprises, quelles opportunités pour les organismes de formation ?

Mardi 1^{er} décembre 2026 de 9h30 à 12h

Visioconférence régionale

[S'inscrire](#)

Objectifs

- › Comprendre les évolutions observées dans les entreprises
- › Identifier leurs nouveaux besoins en compétences et en accompagnement
- › Eclairer les opportunités et les adaptations possibles pour les organismes de formation

Rendre visible l'invisible : repenser l'évaluation en formation

Sensibilisation en visioconférence en 2 parties

Partie 1 : Jeudi 19 novembre 2026 de 10h à 12h

Partie 2 : Jeudi 26 novembre 2026 de 10h à 12h

[S'inscrire](#)

Saisir les mutations du marché de la formation en Occitanie : décryptage des tendances et des enjeux 2025

Vendredi 11 décembre 2026

Visioconférence de 10h00 à 12h00

[S'inscrire](#)

Restez informés :

[cariforefoccitanie.fr](https://www.cariforefoccitanie.fr)

 05 62 24 05 99

